



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2005
Français
Original: anglais/russe

Soixantième session

Point 73 c) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 58/119 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2003, sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dans laquelle l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport où figurerait une évaluation détaillée de la suite qui aura été donnée à la résolution et des propositions de mesures novatrices afin de mieux orienter la coopération internationale pour parvenir à un développement à long terme des régions touchées, en gardant à l'esprit le caractère exceptionnel des besoins concernant Tchernobyl.

* La présentation du présent rapport a été retardée par la nécessité de tenir compte des contributions du Forum de Tchernobyl.



Le rapport présente les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que par d'autres entités internationales, pour aider les populations affectées par l'accident de Tchernobyl. Comme l'action des Nations Unies est passée d'une approche humanitaire à une action de développement durable, le rapport évoque en particulier les initiatives visant à aider les populations à redevenir autonomes. Le rapport décrit également le consensus établi en 2005 par le Forum Tchernobyl, collaboration de huit organismes des Nations Unies et des gouvernements des trois pays les plus touchés pour déterminer de façon définitive l'impact sanitaire, environnemental et socioéconomique de Tchernobyl.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation d'ensemble	1–5	3
II. Coordination d'un nouveau modèle de développement	6–9	4
III. Assistance internationale	10–52	5
IV. Mobilisation, information et sensibilisation	53–68	15
V. Dans la perspective du vingtième anniversaire	69–74	18
VI. Mobilisation des ressources	75–76	19
VII. Conclusions	77	20

I. Situation d'ensemble

1. Dix-neuf ans après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986, des centaines de milliers d'habitants du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine continuent d'en subir les conséquences. La radioactivité a diminué dans la plupart des zones et a retrouvé le niveau de fond naturel, et la grande majorité de la population n'a plus à craindre de conséquences médicales graves des rayonnements ionisants. Cependant, Tchernobyl a entraîné une augmentation de la prévalence du cancer de la thyroïde parmi les personnes qui étaient des enfants à la date de l'accident, 4 000 cas de ce cancer, attribués à celui-ci, ayant été diagnostiqués et traités depuis 1986. Aussitôt après l'accident, des centaines de milliers de gens ont dû quitter leur ville ou village natal, et des millions d'habitants de la région ont encore des craintes au sujet de leur santé.

2. Les habitants n'ont toujours pas retrouvé les moyens d'existence qu'ils ont perdus du fait de la catastrophe. Les populations touchées par les conséquences de Tchernobyl se sont efforcées de faire face aux changements économiques, politiques et sociaux qui ont eu lieu dans la région pendant la période de transition qui a suivi la dissolution de l'ex-Union soviétique en 1991. Les agriculteurs habitant les villages de la région se sont efforcés de surmonter l'ostracisme qui frappe les productions agricoles provenant des zones contaminées et de trouver d'autres sources de revenus dans la nouvelle économie de marché. La mortalité est élevée, en particulier parmi les hommes adultes, dans l'ensemble des pays de la Communauté d'États indépendants et les habitants des régions affectées par Tchernobyl se disent souvent en mauvaise santé, se résignent et sont même fatalistes. Les prestations généreuses versées aux habitants de la région de Tchernobyl, ont, par inadvertance, engendré une mentalité de dépendance et de passivité, tout en grevant lourdement les budgets des trois pays les plus touchés.

3. Au fil des ans, il devient évident que les problèmes qui subsistent encore du fait de Tchernobyl relèvent bien du mandat et des priorités de développement des organismes des Nations Unies et des donateurs internationaux, puisqu'il s'agit de la pauvreté et de l'absence de perspectives économiques, de l'insuffisance des soins de santé et de la dégradation de l'environnement. Ces problèmes sont au cœur de l'agenda pour le développement établi par les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. En réponse à ces problèmes, les organismes des Nations Unies ont, au cours des trois dernières années, mené des activités conçues pour faciliter une nouvelle stratégie de remise en état des territoires touchés. Les principaux éléments de cette stratégie sont le passage de l'aide humanitaire d'urgence à une action de développement à long terme, l'émancipation des individus et des populations, une aide destinée aux groupes les plus touchés et une politique de retour à la normale dans les populations affectées. Compte tenu de l'ampleur des besoins, ces efforts reposent sur des ressources financières qui sont modestes, étant donné que Tchernobyl est malheureusement, souvent considéré comme un vieux problème. Il faudrait modifier cette façon de voir les choses pour que l'on puisse remédier aux grandes difficultés que connaît la région.

5. Les trois pays les plus touchés par l'accident de Tchernobyl – le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine – continuent à supporter l'essentiel du fardeau (les rapports des trois États touchés sur ce qu'ils font pour remédier aux

conséquences de Tchernobyl sont présentés en annexe au rapport principal). Dans ces circonstances, les organisations internationales doivent aborder le problème de Tchernobyl avec une certaine humilité et faire converger leurs efforts avant tout sur une action de plaidoyer, appliquer des connaissances spécialisées découlant d'initiatives réussies de développement, et lancer des projets pilotes qui, s'ils sont couronnés de succès, peuvent être reproduits ailleurs à plus grande échelle.

II. Coordination d'un nouveau modèle de développement

6. En 2002, l'Organisation des Nations Unies a adopté une nouvelle stratégie s'agissant de Tchernobyl. Elle est décrite dans un rapport intitulé « Les conséquences humaines de l'accident nucléaire de Tchernobyl : stratégie de redressement », qu'avaient diligenté le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les recommandations consignées dans ce rapport ont guidé l'action des organismes des Nations Unies face aux conséquences de l'accident dans les années qui ont suivi sa publication. Cherchant à rompre le cycle de la dépendance et de la passivité que, sans le vouloir, les gouvernements concernés ont, au fil des ans, engendré parmi les populations affectées par Tchernobyl, le rapport recommandait que l'on passe de l'aide humanitaire d'urgence à une aide visant à rétablir l'autonomie de ces populations et à relancer leur développement durable.

7. Dans l'esprit de cette nouvelle stratégie, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a passé la main au PNUD en 2004, et lui a confié la responsabilité de coordonner l'action menée, dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour remédier aux conséquences de Tchernobyl. Une cérémonie marquant ce transfert a eu lieu à l'occasion du dix-huitième anniversaire de l'accident, et l'Administrateur du PNUD a officiellement assumé le rôle de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl, que lui a confié le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. La logistique de ce transfert, notamment l'administration du Fonds d'affectation spéciale et la gestion du site Web intitulé « Les Nations Unies et Tchernobyl » (<<http://www.un.org/ha/tchernobyl>>), sera achevée en 2005.

8. Le PNUD a admis qu'il fallait maintenir la pratique établie par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, consistant à convoquer régulièrement des réunions du Comité quadripartite de coordination, composé du Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl et des ministres biélorusse, russe et ukrainien chargés de s'occuper des conséquences de la catastrophe. Cette coordination de haut niveau des politiques et activités relatives à Tchernobyl restera décisive au moins jusqu'au vingtième anniversaire de l'accident en avril 2006. Le PNUD reprendra également les réunions régulièrement tenues par le Groupe de travail interinstitutions sur Tchernobyl, qui est un moyen d'assurer une bonne communication et une bonne coordination entre les nombreux organismes des Nations Unies qui participent au relèvement et qui est également un moyen de mobiliser les ressources de façon plus cohérente et efficace. Pour résoudre les problèmes quotidiens qui concernent Tchernobyl, l'Administrateur du PNUD utilisera aussi les capacités de coordination qu'offre le Groupe des Nations Unies pour le développement.

9. Dans son rôle de coordination, le PNUD prévoit de faire largement appel à l'expérience déjà accumulée par ses bureaux au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine de la conception de mesures de développement économique et d'action visant à rendre leur autonomie aux populations locales (voir plus bas par. 11 à 19). Le PNUD cherche également à tirer parti des synergies qui peuvent exister entre les trois pays, par une coordination sous-régionale, en faisant appel aux pratiques optimales découlant des succès obtenus sur le front du développement dans d'autres régions du monde, et de faire largement connaître les mesures qui donnent de bons résultats pour la relance de l'esprit civique et de la vitalité économique de la population, dans l'espoir aussi d'encourager les donateurs à en faire plus pour le relèvement de Tchernobyl.

III. Assistance internationale

10. Les équipes de pays des Nations Unies travaillent dans les trois pays pour appliquer les recommandations consignées dans la stratégie de relèvement de 2002. Leur action est étayée par d'autres initiatives, plus générales, adaptées aux besoins communs des populations touchées par l'accident dans les trois pays. L'aide internationale entre dans cinq catégories : 1) le développement local; 2) l'équipement; 3) les soins de santé et l'adoption de modes de vie plus sains; 4) le contrôle des effets de la radioactivité et la fixation de normes à ce sujet; et 5) la sécurité des réacteurs.

Développement local

11. Au Bélarus, l'aide des Nations Unies aux efforts de relèvement à Tchernobyl est acheminée surtout par les mécanismes du Programme de coopération pour le relèvement, qui s'inspirent du rapport sur « Les conséquences humaines de l'accident nucléaire de Tchernobyl, une stratégie de relèvement » et sur l'étude de la Banque mondiale, effectuée en 2002 « Bélarus : examen des conséquences de l'accident de Tchernobyl », qui sert de base conceptuelle à ce programme, lancé avec le Gouvernement bélarussien en octobre 2003; les 11 premiers signataires ont souscrit à la déclaration de principes du Programme de coopération pour le relèvement. Depuis, ce programme compte 29 membres dont le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission européenne, plusieurs États membres de l'Union européenne et l'Agence suisse pour le développement et la coopération ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales s'occupant de Tchernobyl et les autorités locales.

12. Le Programme de coopération pour le relèvement est une initiative commune des partenaires locaux, nationaux et internationaux avec les donateurs portant initialement sur quatre districts particulièrement touchés, ceux de Bragin, Chechersk, Slavgorod et Stolin, ainsi que sur des projets pilotes menés dans quatre domaines prioritaires : les soins de santé et la surveillance médicale, le développement économique et social des zones rurales, la culture et l'éducation des jeunes et la préservation du souvenir de Tchernobyl, et la qualité radiologique (mise au point d'un système visant à permettre aux habitants de surveiller leur cadre de vie). Le PNUD réalise un projet d'appui faisant partie du Programme, en partenariat avec le Comité du Bélarus pour Tchernobyl et avec la coopération suisse.

13. Le Programme de coopération pour le relèvement offre la perspective de promouvoir un nouveau modèle de développement dans les régions frappées par l'accident de Tchernobyl, au Bélarus, et en offrant une occasion authentique pour les populations locales de contribuer directement à l'amélioration de leurs conditions de vie, leur permettant de se prendre durablement en charge. À ce jour, le Programme a aidé à créer 18 projets de grande ampleur et 53 projets d'échelle plus petite, qui visent tous à encourager l'autonomie économique au niveau local. De tels efforts sont conçus pour jeter solidement les bases d'un développement à plus long terme. Au milieu de 2005, le Programme de coopération pour le relèvement avait mobilisé plus de 3,5 millions d'euros pour l'exécution de projets, sur un ensemble de besoins chiffré à 6,6 millions d'euros.

14. En Fédération de Russie, les territoires touchés par les conséquences de l'accident de Tchernobyl sont considérés comme une zone modèle en vue d'opérations régionales et locales pilotes de relèvement économique, de promotion des investissements et de création d'emplois. Avec l'appui financier du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du PNUD en Russie aide à créer un centre de promotion des entreprises et à ouvrir un guichet de microcrédits dans le département de Bryansk. Les projets profiteront des efforts de mobilisation des populations locales et de développement rural qui sont mis à l'essai en Russie et dans la région en particulier.

15. En Ukraine, le soutien des Nations Unies au relèvement de Tchernobyl passe principalement par le Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl, qui aide le Gouvernement ukrainien à promouvoir le relèvement social, économique et environnemental à long terme des zones touchées par l'accident. Par le Programme de relèvement et de développement, le PNUD applique un modèle de développement local qui applique l'expérience acquise dans d'autres régions du monde touchées par des conflits ou des crises. L'accent est mis sur l'émancipation des populations locales; le programme de relèvement et de développement aide les habitants à organiser des institutions autonomes locales, et à gérer leurs propres efforts de relèvement. Le Programme de relèvement et de développement travaille au niveau local dans les quatre départements, les plus touchés en Ukraine. Au milieu de 2005, le Programme concernait près de 100 villages dans 16 arrondissements (« rayons ») et mettait en œuvre plus de 70 projets communautaires. La priorité va à la satisfaction des besoins des enfants et des jeunes et à la création d'emplois.

16. Le Bureau du PNUD en Ukraine offre également un appui consultatif et une aide à la création de capacités afin que les collectivités locales puissent participer aux activités de relèvement et de développement. Ainsi, des ressources sont mobilisées pour des projets locaux, auprès de multiples sources : les collectivités locales (20 %), les administrations locales (40 %), le Programme du PNUD pour le relèvement et le développement de la zone de Tchernobyl (30 %) et d'autres donateurs (10 %). Les habitants se prennent de plus en plus en charge; ainsi, le fardeau, pour l'administration de l'État, est notablement réduit et une nouvelle mentalité, plus confiante dans l'avenir, apparaît progressivement dans la population touchée par l'accident.

17. Le Programme de relèvement et de développement de la zone de Tchernobyl apporte aussi son soutien à un changement des politiques et des institutions dont le but est d'encourager le passage d'une forte dépendance à l'égard des prestations

sociales, à des mesures budgétairement plus rationnelles visant ceux qui sont réellement dans le besoin, et encourageant les autres à subvenir à leurs besoins par de nouveaux moyens. Un projet pilote en cours en Ukraine pourrait servir de modèle à une action sous-régionale, consistant à offrir des conseils sur les politiques aux Gouvernements biélorussien et russe.

18. La démarche fondée sur une action auprès des collectivités locales, introduite en Ukraine, a rencontré l'adhésion enthousiaste des donateurs, car elle démontre qu'il est possible de surmonter la « lassitude des donateurs » en ce qui concerne Tchernobyl. Entre 2003 et 2005, le PNUD a ainsi levé plus de 3 millions de dollars pour son Programme de relèvement et de développement de la zone de Tchernobyl, dont 1,2 million de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, financé par le Gouvernement japonais, 1,2 million de dollars auprès de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), 274 000 dollars auprès de la Coopération suisse pour le développement, 287 000 dollars auprès du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les Volontaires, et 110 000 dollars auprès du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Pendant la visite du Président ukrainien au Japon en 2005, le Premier Ministre japonais, Junichiro Koizumi, et le Président ukrainien Viktor Yushchenko ont loué le Programme du PNUD pour le relèvement et le développement de la zone de Tchernobyl.

19. Les premiers succès obtenus en Ukraine ont amené les équipes de pays des Nations Unies au Bélarus et en Fédération de Russie à envisager également d'appliquer le concept de développement zonal. On en est aux premières phases, mais le Bureau des Nations Unies au Bélarus examine déjà la possibilité d'engager des Volontaires des Nations Unies pour concourir au développement communautaire participatif dans la région de Tchernobyl.

20. Dans un effort semblable pour aider les habitants à acquérir de nouvelles compétences et à avoir plus largement accès à l'information, la Coopération suisse pour le développement, en 2003, a lancé un projet qui prévoit la mise en place de services Internet dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, en particulier en faveur des écoles et des enseignants. Le projet organise également des ateliers internationaux réguliers et des stages d'informatique en été. Au Bélarus, l'UNICEF appuie l'application de nouveaux modèles d'enseignement préscolaire et a aidé à développer ce genre de programme, surtout dans les zones touchées par les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

Équipement

21. C'est au Bélarus que la Banque mondiale réalise une grande partie de ses activités de relèvement de la zone de Tchernobyl. Elle a publié en 2002 un travail intitulé *Bélarus : examen des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl*, qui est une étude complète de l'impact économique et social de l'accident 16 ans après, et qui confirme les conclusions qui ont amené l'ONU à définir en 2002 une stratégie de relèvement. Portant principalement sur l'agriculture, la santé publique, l'infrastructure et l'environnement, l'étude de la Banque mondiale recommande de rationaliser et de réorienter les dépenses publiques pour remédier aux conséquences de Tchernobyl.

22. Depuis la publication de cet examen, la Banque mondiale a redoublé d'efforts pour établir un projet qui répondrait aux besoins recensés dans le rapport et améliorer les conditions de vie des populations touchées par la catastrophe. Portant initialement sur l'agriculture et la forêt, le projet de relèvement de la zone de Tchernobyl a été refondu à la demande du Gouvernement pour inclure des améliorations des services d'utilité publique, notamment la fourniture d'eau chaude et d'eau froide. Le projet vise maintenant à améliorer la fourniture d'eau chaude pour le chauffage, en cherchant à remédier aux défaillances du système actuel. Le projet vise : a) à améliorer les rendements énergétiques en remplaçant les équipements dépassés et en cherchant à résoudre le problème des fuites et à mieux isoler les bâtiments; et b) étendre la fourniture de gaz naturel aux ménages qui ont des réchauds à bois. Le projet fera l'objet d'une nouvelle discussion entre la Banque mondiale et le Gouvernement biélorussien, de façon à rationaliser les dépenses consacrées au relèvement de la zone de Tchernobyl et sera aussi une première étape vers d'autres activités portant sur les conséquences de Tchernobyl au Bélarus.

23. La Banque mondiale a accentué sa coopération avec d'autres acteurs au Bélarus et a examiné les modalités d'une coopération avec le PNUD et avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a accepté de fournir des avis radiologiques pour concourir aux activités de la Banque dans la région. L'AIEA a indiqué aussi qu'à la demande du Gouvernement biélorussien elle orientait certaines de ses activités, au titre de son programme de coopération technique, vers une amélioration des rendements énergétiques (voir plus bas par. 41).

Santé publique

24. Dans le domaine de la santé publique, on cherche avant tout à mieux connaître l'impact médical de la radioactivité; à détecter et à traiter le cancer de la thyroïde quand il est le résultat d'une exposition à l'iode radioactif dans les premiers jours après l'accident, à améliorer les soins dans les localités affectées par l'accident de Tchernobyl et à propager des modes de vie plus sains – démarche qui vise non seulement à enseigner aux habitants de la région comment réduire leur exposition aux rayonnements ionisants, mais aussi à écarter d'autres menaces potentiellement plus graves, comme la consommation de tabac, l'abus d'alcool et une mauvaise alimentation. Les conclusions du Forum Tchernobyl (voir plus bas par. 54 à 58) montrent que les gouvernements et les organismes internationaux auront sans doute besoin de revenir sur leurs hypothèses de travail quant aux besoins sanitaires de la population et à réorienter des ressources vers un suivi mieux ciblé des populations à risque tout en améliorant les soins de médecine préventive et plus généralement les soins de santé primaires.

25. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que les sociétés nationales de la Croix-Rouge au Bélarus, en Ukraine et en Fédération de Russie continuent à réaliser le programme d'aide et de relèvement humanitaire pour Tchernobyl, dans le but de recenser les cancers de la thyroïde et autres maladies de la thyroïde, dans les zones reculées où les soins de santé sont mal organisés, et à aiguiller les malades vers un traitement. Le Programme concerne 90 000 personnes par an, dans les groupes très exposés.

26. Six laboratoires mobiles de diagnostic – trois au Bélarus (Brest, Gomel et Mohilev), deux en Ukraine (Rivne et Jitomir) et un en Fédération de Russie

(Bryansk) fournissent ces services. Au cours des deux dernières années, le Programme a amélioré ses capacités de dépistage à l'aide de biopsies, faites sur place avec une aiguille fine, par un laboratoire mobile dans la région de Brest. Le but est d'élargir ce service à d'autres régions. Cependant, les donateurs se désintéressent rapidement de ce programme, ce qui risque de compromettre sa viabilité. Pour relancer la discussion sur les besoins existants, la Fédération de la Croix-Rouge envisage de réunir des représentants des sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'autres organisations internationales et ceux des gouvernements, pour une table ronde.

27. Depuis l'accident de Tchernobyl, l'Organisation mondiale de la santé a cherché à mieux comprendre les conséquences médicales d'une exposition aiguë ou chronique aux rayonnements ionisants et a donné des directives et des recommandations scientifiques sur les principaux problèmes de santé publique liés à la catastrophe de Tchernobyl, travaillant en coopération avec les trois pays concernés, et avec un groupe d'experts internationaux et les centres qui collaborent avec l'OMS. Au cours des deux dernières années, l'Organisation mondiale de la santé a activement participé aux travaux du Forum Tchernobyl, aux côtés de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin d'établir un bilan factuel et scientifiquement solide de l'impact de l'accident de Tchernobyl sur la santé publique (voir plus bas, par. 54 à 58).

28. La banque de tissus de Tchernobyl, créée en 2000, est un projet international qui cherche à collecter des tissus thyroïdiens prélevés sur des patients souffrant de cancer qui, les enfants et les adolescents par exemple, ont été exposés aux retombées radioactives de Tchernobyl. Ces matériaux et les données relatives aux patients sont d'importance essentielle pour l'épidémiologie moléculaire des cancers, en particulier les cancers de la thyroïde induits par la radioactivité. Le projet est actuellement soutenu par les Gouvernements russe et ukrainien (mais non par le Gouvernement biélorusse). Le financement est apporté par la Commission européenne, le National Cancer Institute des États-Unis d'Amérique et la Fondation Sasakawa pour la santé mentale, une fondation japonaise. L'Organisation mondiale de la santé contribue au projet, en tant que membre actif du Comité de gestion et du Comité scientifique.

29. Au Bélarus, le projet de télémédecine de Tchernobyl, qui était une entreprise commune de l'OMS et de la Fondation Sasakawa, s'est achevé après cinq ans, en juin 2004. Le projet a été conçu pour améliorer les soins médicaux en aidant à établir une infrastructure de télécommunications, en développant le diagnostic à distance et en encourageant le téléenseignement. Le projet a permis d'établir un réseau spécial d'experts du monde entier, et d'institutions médicales de Minsk et de Gomel, en coopération avec le Centre biélorusse des techniques médicales, mis au point un logiciel de télédiagnostic et formé des spécialistes, en coopération avec la Faculté de médecine de l'Université d'État du Bélarus, et mis au point un logiciel de téléenseignement à l'intention des étudiants et des docteurs en médecine, en coopération avec la Faculté de médecine du Bélarus et la Faculté de médecine de Gomel.

30. Des plans sont en cours pour poursuivre le projet de télémédecine de Tchernobyl dans le cadre de l'initiative de médecine en ligne de l'OMS, dans l'esprit de la résolution de la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé qui encourage l'utilisation de l'informatique en médecine. La téléconsultation et le

téléenseignement sont prometteurs et devraient permettre d'améliorer les diagnostics et les traitements dans les zones reculées frappées par la catastrophe de Tchernobyl, et le projet de télémédecine de Tchernobyl est un modèle qui pourrait être reproduit en Fédération de Russie et en Ukraine, moyennant un financement adéquat.

31. Bien qu'indirectement lié seulement aux conséquences de Tchernobyl, le réseau de l'OMS pour la prévention des urgences radiologiques (REMPAN) soutient la mise en place des mécanismes nécessaires et la rédaction de directives en vue de fournir une assistance à caractère pratique dans l'éventualité d'une exposition dangereuse à des rayonnements ionisants. Le réseau comprend actuellement 14 centres de la collaboration de l'OMS dans 10 pays et 13 institutions dans 11 pays. Ce réseau se développe rapidement dans les régions où la consommation d'électricité d'origine nucléaire augmente.

32. Au Bélarus, l'UNICEF dirige un projet qui porte sur l'enseignement de modes de vie sains dans les zones touchées par les conséquences de Tchernobyl, en coopération avec les autorités locales de Brest et de Luninets, le Centre régional d'hygiène, d'épidémiologie et de santé publique de Brest et la coopération suisse. Le projet en cours, dans le district de Luninets, de la région de Brest, cherche à améliorer la santé des enfants et des adolescents dans les zones contaminées et à leur apprendre comment faire des choix de vie et de santé éclairés. Le principal objectif consiste à faire comprendre aux enfants, aux parents et aux enseignants qu'il est important d'adopter des modes de vie sains et des moyens quotidiens afin de réduire l'impact des risques environnementaux. L'UNICEF et ses partenaires cherchent à atteindre cet objectif par l'introduction d'un enseignement de l'hygiène et des modes de vie sains dans l'enseignement scolaire, des initiatives de création de capacités à l'intention des spécialistes, et la participation des enfants à des activités de promotion, d'information et d'éducation sur les modes de vie sains. Jusqu'à présent 10 établissements scolaires, qui accueillent 2 200 élèves, ont été choisis comme sites de projets pilotes dans le district de Luninets.

33. En Ukraine et au Bélarus, ces trois dernières années, la coopération de l'UNICEF avec les gouvernements ont porté notamment sur la protection de la santé publique et l'aide au développement des enfants en bas âge et des jeunes enfants, par une amélioration des taux d'allaitement maternel, l'élimination des troubles dus à une carence en iode par une iodation généralisée du sel, la mise au point de modèles de soins de santé primaires et des initiatives en vue d'une amélioration de la manière d'élever les enfants. Quand on envisage un élargissement géographique de ces projets, l'UNICEF, avec l'aide du Ministère de la santé et d'autres partenaires, prend en compte les besoins des zones frappées par les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

34. On peut également citer comme exemple des efforts que fait l'UNICEF dans ces zones pour améliorer le système de soins, l'initiative des « centres de soins amis des jeunes ». Après une expérience pilote à Kiev et dans d'autres villes d'Ukraine, l'UNICEF, depuis 2005, facilite l'établissement de ces centres de soins de santé à l'intention des jeunes, à Chernihiv, la principale agglomération ukrainienne affectée par les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Cet établissement de soins est conçu pour apporter aux jeunes une aide médicale et psychosociale. Il pourra s'occuper de 1 000 adolescents par an environ; il comptera 30 soignants qualifiés et appliquera des techniques de soins spécialement adaptées aux jeunes.

35. Au Bélarus, la coopération suisse, avec les administrations locales, dans trois des districts les plus touchés par les conséquences de l'accident, met en œuvre un projet qui vise à améliorer les soins de santé aux mères et aux enfants. Ce projet encourage à la fois l'adoption de comportements visant à réduire le risque radiologique et l'adoption de modes de vie sains, en particulier parmi les femmes enceintes et les mères allaitantes. Le projet prévoit également la fourniture de matériel médical et la formation de médecins. Dans le cadre d'un projet semblable, mené dans le district de Bragin, la coopération suisse apporte aussi son appui à un suivi intégré des cas d'irradiation, en fournissant aux collectivités locales des dosimètres individuels et en modernisant les centres de contrôle radiologique créés dans les villages. Ces efforts pourraient contribuer à élargir la portée du programme de coopération pour le relèvement de la zone de Tchernobyl (voir plus haut par. 11 à 13).

36. De nombreuses initiatives d'amélioration de la santé publique portent sur les régions touchées par les conséquences de l'accident de Tchernobyl, mais abordent également des préoccupations plus larges, qui concernent la santé en général et les modes de vie, sans rapport direct avec l'exposition aux rayonnements ionisants. Le Gouvernement des États-Unis, par exemple, a financé de nombreux programmes d'action sanitaire dans les régions ukrainiennes touchées par les conséquences de l'accident, notamment un programme de surveillance et de prévention des malformations à la naissance, qui représente 3,7 millions de dollars, et qui a été créé en réponse aux directives données par le Congrès. Les registres, tenus grâce à ce programme n'ont pas permis de constater de corrélation entre l'exposition aux rayonnements ionisants à Tchernobyl et des malformations à la naissance, mais a, au contraire, constaté que ces malformations sont le seul résultat d'une mauvaise alimentation dans les zones économiquement déprimées.

37. La carence en iode est endémique dans plusieurs des régions qui sont également affectées par l'accident de Tchernobyl. Le manque d'iode dans l'alimentation explique une stimulation de la croissance de la thyroïde, et certaines études suggèrent que la carence en iode accroît le risque de cancer de la thyroïde dû aux rayonnements ionisants. Quel que soit le lien de causalité, ici, l'éradication de la carence en iode comporte des avantages sanitaires manifestes, en particulier pour les enfants. En dépit des efforts faits par les trois gouvernements concernés avec l'aide des Nations Unies, il n'y a toujours pas de législation prescrivant une iodation systématique du sel de table dans ces pays. Comme cette iodation du sel est la mesure la plus économique pour assurer une bonne absorption de l'iode dans l'alimentation, les trois pays auraient tout à fait intérêt à adopter dès que possible la législation correspondante.

38. Pour encourager l'iodation du sel de table dans les régions touchées, la Commission européenne a financé, par son programme d'assistance technique aux pays de la Communauté d'États indépendants et à la Géorgie, un projet de 1,5 million d'euros qui, en 2004, a fourni du matériel pour l'iodation du sel à une usine de fabrication de sel de table à Mozyr (Bélarus).

Atténuation des effets des rayonnements et instauration de normes

39. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est l'organisme expressément chargé par l'Assemblée générale d'examiner scientifiquement les sources et les effets des rayonnements

ionisants. Il a participé au Forum sur Tchernobyl lors duquel ont été examinées les conséquences sanitaires des rayonnements dus à l'accident. Dans son rapport à la soixantième session de l'Assemblée générale¹, le Comité a fait observer que les conclusions du Forum confirmaient les résultats scientifiques sur les conséquences sanitaires des rayonnements présentés dans son rapport à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale². Les conclusions du Forum dans ce domaine concordent également avec celles des précédentes initiatives internationales auxquelles le Comité a participé.

40. En collaboration avec des scientifiques des trois pays les plus touchés, le Comité continuera de fournir les éléments scientifiques nécessaires pour mieux comprendre les conséquences sanitaires de la radioactivité. La publication du prochain grand rapport du Comité, initialement prévue en 2006, a été reportée. Ce rapport portera sur les conclusions relatives aux effets des rayonnements scientifiquement vérifiés depuis la publication du rapport de 2000, dans lequel le Comité concluait que, pour la grande majorité de la population, aucune conséquence sanitaire grave n'était à craindre du fait des radionucléides.

41. Outre les activités qu'elle mène en sa qualité de principal organisateur du Forum sur Tchernobyl (voir par. 54 à 58 ci-après), l'AIEA a contribué à l'atténuation des effets de l'accident par son programme de coopération technique. Dans le cadre de ce programme, des solutions pratiques ont été proposées, dans les pays touchés par l'accident, pour atténuer certains effets des retombées radioactives, réduire la quantité de rayonnements ionisants dus à l'accident et, dans la mesure du possible, aborder la dimension humaine de la crise. Le projet de relèvement a notamment abouti à la mise en service d'une ligne de production de farine à la laiterie industrielle de la région de Gomel, au Bélarus, en 2004.

42. L'AIEA a lancé un projet régional à grande échelle sur les mesures à long terme et sur le suivi des populations exposées dans les zones rurales touchées par l'accident de Tchernobyl. Ce projet vise à améliorer la situation radiologique et à créer des conditions favorables au développement socioéconomique durable.

43. L'AIEA aide également l'autorité ukrainienne chargée de la réglementation nucléaire à réglementer la mise hors service de la centrale de Tchernobyl et à mettre au point une stratégie de détermination des caractéristiques et de gestion des matériaux radioactifs résiduels, en se fondant sur les résultats de l'enquête visant à établir l'état de l'abri de la centrale nucléaire de Tchernobyl, ainsi que sur les moyens de le réparer ou de le reconstruire. L'Agence a également mis ses compétences au service de la planification du projet de relèvement proposé par la Banque mondiale (voir par. 21 à 23 ci-dessus).

44. Dans les années qui ont suivi l'accident, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OMS, en collaboration avec l'AIEA, ont réfléchi aux mesures à prendre en cas d'accident similaire. Les limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle, établies par la Commission du Codex Alimentarius, sont actuellement révisées; elles devraient bientôt couvrir un plus large ensemble de situations et servir à établir des niveaux d'intervention génériques pendant au moins un an après un accident nucléaire ou radiologique.

45. En outre, la Division mixte FAO/AIEA des applications de l'énergie nucléaire et de la biotechnologie à l'alimentation et l'agriculture met au point, en collaboration avec les laboratoires de l'Agence à Seibersdorf (Autriche), un système informatisé de mesure des radionucléides pour lutter contre la contamination par radionucléides. La recherche de solutions pour les zones contaminées facilite le relèvement économique en créant des ressources sans compromettre la santé des consommateurs. Un répertoire de mesures de longue haleine, établi avec l'aide du programme de recherche sur l'énergie nucléaire de la Communauté européenne de l'énergie atomique, inventorie les mesures, diverses et variées, qui répondent à un ensemble de critères communs. Un modèle financier a été créé pour aider les utilisateurs à choisir les mesures pertinentes pour les zones contaminées. Des indicateurs de résultats financiers sont proposés pour les projets définis par les utilisateurs. Cet outil économique sera diffusé sur le Web, ainsi que des données propres à chaque site, notamment les facteurs de transfert des radionucléides, à mesure que les ressources nécessaires pourront être dégagées.

46. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est également penchée sur les problèmes liés à Tchernobyl. Les 28 pays membres de l'Agence se sont engagés à aider les pays concernés à améliorer la santé des populations touchées par l'accident, et à tirer les leçons de l'accident pour se préparer à remédier à une éventuelle contamination à long terme et à grande échelle, quelle qu'en soit l'origine. Les activités de l'Agence sont centrées sur deux axes principaux : mieux mettre les techniques de radioprotection au service de la décision au niveau local, et mieux se préparer aux urgences nucléaires et, d'une manière générale, à la gestion de ce type de crise.

47. Suite à ses rapports de 1996 et 2002 sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl et ses incidences pour ses pays membres, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire publiera, en avril 2006, un nouveau rapport sur le thème de la protection contre les rayonnement ionisants et des leçons à tirer de Tchernobyl 20 ans après l'accident. Ce rapport présentera de manière détaillée les activités menées par l'Agence pour l'adoption de principes de bonne gestion de la protection radiologique et donnera des orientations aux professionnels du secteur, en particulier ceux qui exercent dans les pays de la CEI et en Europe occidentale.

48. L'Agence a également continué à améliorer les capacités de réaction et de gestion, aux niveaux national et international, en organisant régulièrement, en coopération avec d'autres organisations internationales, des exercices menés dans le cadre du programme international d'exercices de préparation aux urgences nucléaires créé en 1990. Grâce à ces exercices, qui permettent de mesurer l'efficacité des structures nationales de gestion des situations d'urgence dans les centrales nucléaires, la coordination et les communications internationales dans ce domaine ont été nettement améliorées.

Sûreté des réacteurs

49. La sûreté de la centrale nucléaire de Tchernobyl est depuis longtemps un sujet de préoccupation, aussi bien pour les trois pays les plus touchés que pour leurs voisins, notamment du fait des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles le sarcophage a été construit. Face à ces préoccupations, la communauté internationale s'est montrée fermement résolue à aider l'Ukraine à construire un

nouvel abri pour protéger les restes du réacteur n° 4 et à assurer la récupération et le stockage des déchets nucléaires sans risque pour l'environnement.

50. Le Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl, géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a été créé en 1997 pour financer la construction d'un abri visant à transformer le réacteur n° 4, détruit par l'accident de 1986, en une structure stable et sans risque pour l'environnement. Le plan prévoit la construction d'un massif de protection en forme d'arche de 100 mètres de hauteur et 250 mètres d'envergure, qui sera assemblé en un lieu sûr, non loin du site, avant d'être glissé sur l'ancien sarcophage. Ce massif de protection est conçu pour isoler hermétiquement les restes du réacteur n° 4. Il sera doté du matériel nécessaire pour entreprendre les travaux à prévoir, notamment la démolition des éléments non sécurisés de l'ancien abri et le retrait des déchets radioactifs. En 2005, la communauté internationale des donateurs, sous l'impulsion du Groupe des huit (auquel se joignait pour la première fois la Fédération de Russie) et de la Commission européenne, a annoncé des contributions supplémentaires de presque 200 millions d'euros, ce qui a porté le montant total à plus de 800 millions d'euros. Tous les projets relatifs à l'infrastructure prévus dans le programme ont été achevés, les travaux de consolidation de la structure entourant le réacteur n° 4 ont commencé, l'installation d'un système complet de surveillance est en cours, et le contrat de conception et de construction d'un nouvel abri sécurisé devrait être attribué avant la fin de 2005. Ce programme, dont le coût est estimé à plus d'un milliard de dollars des États-Unis, devrait être achevé en 2009.

51. La BERD gère également le compte « Sûreté nucléaire », qui sert à financer la construction d'une structure provisoire de stockage du combustible irradié et d'une structure de traitement des déchets radioactifs liquides sur le site de Tchernobyl. Ces deux structures sont indispensables pour faciliter le déclasserement des réacteurs n°s 1 et 3. La construction de la structure de traitement des déchets radioactifs liquides devrait être achevée en 2006 et celle de la structure provisoire de stockage du combustible irradié devrait l'être en 2009, si on parvient à surmonter les difficultés actuelles.

52. La Commission européenne est une importante source de financement des activités relatives à Tchernobyl, en particulier dans le domaine de l'étude des conséquences sanitaires et environnementales de l'accident et des moyens de les atténuer, ainsi que des activités visant à améliorer la sûreté nucléaire. Elle a cofinancé des études sur le déclasserement des réacteurs n°s 1, 2 et 3 de la centrale, et sur le plan de construction d'un abri pour le réacteur n° 4. Elle a continué de dégager des crédits considérables pour aider l'Ukraine à améliorer la sûreté nucléaire et à remettre sur pied le secteur énergétique; elle est un des principaux donateurs des deux fonds internationaux gérés par la BERD (à savoir le Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl et le compte « Sûreté nucléaire »). Elle a également financé un projet concernant la récupération, le conditionnement et le stockage des déchets radioactifs solides provenant de la centrale. Les travaux de construction sont en bonne voie et devraient être achevés d'ici à la mi-2006.

IV. Mobilisation, information et sensibilisation

53. Les initiatives visant à sensibiliser et mobiliser l'opinion peuvent être classées en trois catégories principales : l'action menée par la communauté internationale pour parvenir à un consensus scientifique sur les conséquences de l'accident nucléaire dans les zones touchées et déterminer dans quels domaines les recherches et les études doivent être poursuivies; les efforts visant à fournir des informations exactes et concrètes aux populations touchées pour les aider à vivre dans les zones touchées par l'accident en subvenant à leurs besoins et sans mettre leur santé en péril; et les activités destinées à tenir la communauté internationale, en particulier les organisations et pays donateurs, informée des besoins constants mais changeants des localités et des trois pays les plus touchés par l'accident.

Forum sur Tchernobyl

54. En 2003, l'AIEA a créé le Forum sur Tchernobyl dans le cadre de la nouvelle stratégie lancée par l'ONU en 2002. Cette initiative réunissait divers organismes du système des Nations Unies – l'OMS, le PNUD, la FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et la Banque mondiale – ainsi que les Gouvernements biélorusse, russe et ukrainien. Le Forum sur Tchernobyl a été créé pour lutter contre les incertitudes et les idées fausses au sujet des conséquences de l'accident, dont on a constaté qu'elles étaient très répandues, y compris au sein des milieux scientifiques et médicaux des pays touchés. De plus, les divers organismes des Nations Unies n'évaluaient pas tous la situation de la même manière, ce qui rendait la coordination difficile. Le besoin de s'appuyer sur des conclusions incontestables et faisant autorité au sujet des conséquences de l'accident de Tchernobyl, aussi bien pour l'environnement que pour la santé des populations, se faisait donc nettement ressentir.

55. Le Forum est chargé d'examiner et de rapprocher les travaux de recherche scientifique se rapportant aux conséquences environnementales et sanitaires de l'accident de Tchernobyl en publiant des conclusions et recommandations rendant compte des positions communes de ses participants sur les conséquences à long terme de l'accident. Deux groupes d'experts ont été créés, l'un – placé sous les auspices de l'OMS – consacré aux conséquences de l'accident pour la santé des populations, et l'autre – placé sous les auspices de l'AIEA – consacré aux conséquences environnementales. Après avoir inlassablement examiné les données scientifiques disponibles, chacun des deux groupes a établi un rapport d'évaluation dans lequel figuraient également les recommandations du Forum visant à aider les pays touchés à traiter les sols contaminés par des radionucléides à période longue et à fournir des soins de santé aux populations touchées par l'accident. Ces rapports ont été examinés et approuvés par les trois pays concernés et par les organisations internationales participant au Forum. Ce dernier a, par ailleurs, établi les études supplémentaires nécessaires pour lever les dernières divergences de vues relatives aux conséquences à long terme de l'accident.

56. En vue de compléter les conclusions relatives aux conséquences environnementales et sanitaires de l'accident de Tchernobyl, le PNUD a fait la synthèse des répercussions socioéconomiques de l'accident et présenté un ensemble de recommandations générales à l'intention des trois pays concernés. Ces travaux

s'appuyaient largement sur le rapport intitulé « Les conséquences humaines de l'accident de Tchernobyl : stratégie de relèvement », ainsi que sur le rapport de la Banque mondiale intitulé « Bélarus : examen des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ». Ces conclusions et recommandations ont été approuvées par les membres du Forum sous la rubrique « The Way Forward » (La voie à suivre).

57. Les conclusions du Forum sur Tchernobyl sont rassurantes quant à la radioactivité résiduelle. Hormis l'augmentation des cas de cancer de la thyroïde (curables dans la plupart des cas), le Forum n'a constaté aucune incidence grave sur la santé des populations exposées en général, ni aucun signe de contamination généralisée représentant un risque pour la santé des populations. Des précautions doivent encore être prises dans certaines zones d'accès réservé hautement contaminées et parmi les groupes à risque élevé, notamment les membres des équipes d'intervention, qui ont travaillé sur le site du réacteur dans les jours qui ont suivi l'accident. Le Forum a néanmoins observé que les conséquences de l'accident pour la santé mentale sont profondes, poussant certains à se considérer comme malades et condamnés à une mort précoce. De telles idées fausses montrent le bien-fondé des conclusions du Forum selon lesquelles il faut donner aux populations touchées des informations plus précises et concrètes pour les aider à mener une vie saine et plus productive, et les encourager à prendre leur avenir en main.

58. Pour diffuser ses conclusions et recommandations, le Forum sur Tchernobyl a organisé, par l'intermédiaire de l'AIEA, une conférence internationale intitulée « Chernobyl : Looking Back to Go Forward » (Tchernobyl : se pencher sur le passé pour aller de l'avant), tenue à Vienne les 6 et 7 septembre 2005. Environ 250 représentants de gouvernements, experts, donateurs et militants y ont participé et les conclusions du Forum ont bénéficié d'une large couverture médiatique. On trouvera la synthèse des conclusions sur le site Web <<http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/Chernobyl/index.shtml>>. Les textes issus de la conférence seront largement diffusés par l'intermédiaire des organisations membres du Forum, des autres organismes des Nations Unies et des médias.

Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl

59. Le Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl, inauguré en juin 2003, devrait faciliter grandement la traduction des conclusions scientifiques du Forum sur Tchernobyl en données compréhensibles et utiles pour les populations touchées. À l'instar du Forum sur Tchernobyl, il a été créé parce qu'on avait constaté que les habitants des zones touchées par l'accident étaient nombreux à s'inquiéter des incidences des rayonnements sur leur vie, et qu'une anxiété exagérée – voire débilante – quant à leur santé allait souvent de pair avec le mépris total des précautions élémentaires à prendre pour réduire l'exposition aux rayonnements ionisants (éviter de consommer des champignons, des baies et du gibier, par exemple). Le réseau a été créé pour aider à lutter contre les idées reçues et les idées fausses, en inventoriant, en regroupant et en coordonnant les recherches scientifiques sur les conséquences des rayonnements, en faisant effectuer des travaux de recherche complémentaires s'il y a lieu et en veillant à ce que les résultats de ces travaux soient effectivement diffusés auprès de toutes les parties intéressées.

60. La première phase du projet du Réseau a été achevée, grâce au financement accordé par la Direction suisse du développement et de la coopération et le Bureau

de la coordination des affaires humanitaires. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, des études et des réunions de groupes de discussion, auxquelles ont participé des milliers de personnes dans chaque pays, ont été organisées en 2003 et 2004 pour évaluer les besoins d'information des populations touchées par l'accident. Dans chaque pays, un rapport complet résumant les résultats de ces activités a été publié. Ces études montrent invariablement que les populations touchées n'ont toujours pas d'informations complètes et dignes de foi sur les conséquences de l'accident. Si les habitants sont surtout préoccupés par leur état de santé et souhaitent recevoir des informations sur les moyens de vivre dans les zones contaminées sans mettre leur santé en danger, ils s'inquiètent également de leur avenir économique.

61. Les études menées dans les trois pays ont abouti à l'établissement d'une liste concise de questions auxquelles les populations touchées par l'accident doivent obtenir des réponses claires. Les idées fausses qui persistent également en dehors des trois pays touchés compliquent la tâche. Les conclusions du Forum sur Tchernobyl constituent une base idéale pour diffuser les informations nécessaires et aider les populations à adopter un mode de vie plus sain et à surmonter l'angoisse et la peur qui les paralysent depuis si longtemps.

62. Le PNUD recherche actuellement des sources de financement pour la prochaine phase du projet du Réseau, et une proposition sous-régionale de financement a été présentée au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Au vu du travail déjà effectué parallèlement par le Forum sur Tchernobyl, le PNUD a révisé ses plans initiaux relatifs au Réseau, dans lesquels la recherche occupait une place de choix, et décidé de faire porter l'essentiel des activités sur l'adaptation et la diffusion des informations disponibles. En dépit des nombreux efforts consacrés à l'information depuis l'accident, les résultats demeurent médiocres; il faut donc faire preuve d'imagination et trouver des solutions pour faire en sorte que les populations concernées donnent foi aux informations qu'on leur fournit et en tiennent compte, et en finir ainsi avec les idées reçues et les idées fausses.

63. Des efforts ont déjà été faits dans ce sens en Ukraine. S'appuyant sur les résultats de l'étude menée par le Réseau, le bureau du PNUD en Ukraine a lancé en 2004 une campagne d'information axée sur la collectivité. Il a appuyé un système d'information destiné à élaborer et diffuser des informations en fonction des besoins des différents groupes ciblés et parties intéressées, dans les zones touchées par l'accident. Toujours en Ukraine, on a produit des dépliants, affiches et brochures et commencé à les diffuser par l'intermédiaire des écoles et des réseaux de santé, des conseils villageois et des organisations locales dans les zones les plus touchées.

64. À des fins similaires, le bureau de l'UNICEF en Ukraine a prévu, depuis le début de 2004, de publier une édition spéciale de « Savoir pour sauver » pour aider les populations touchées par l'accident à surmonter les difficultés environnementales, sociales et sanitaires en diffusant des messages s'adressant particulièrement aux mères, aux enfants et aux jeunes, mais il n'a toujours pas obtenu les fonds nécessaires à l'exécution de ce projet.

Autres activités visant à sensibiliser la communauté internationale

65. Afin d'appeler l'attention sur la crise oubliée de Tchernobyl et de mobiliser des ressources internationales en faveur de l'aide humanitaire et des efforts de développement, la Direction suisse du développement et de la coopération a financé

la création du site Web <www.chernobyl.info> en 2002. Le site est relié au site Web de l'ONU consacré à Tchernobyl et a pour objet de présenter des renseignements objectifs et fiables sur les effets de la catastrophe et la situation actuelle dans les zones touchées. Depuis 2002, la coopération suisse tient à jour et complète ce site Web, véritable tribune de communication internationale et « manifeste contre l'oubli ».

66. À l'occasion des dix-huitième et dix-neuvième anniversaires de l'accident, le Secrétaire général a fait des déclarations demandant à la communauté internationale de ne pas oublier ceux qui continuent à en subir les conséquences et de se montrer généreuse en participant au relèvement des localités touchées.

67. À l'occasion du dix-huitième anniversaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, avec le PNUD et les Gouvernements biélorusse, russe et ukrainien, a organisé une grande exposition commémorative dans la salle de l'Assemblée générale. Un documentaire, dont la qualité avait déjà été récompensée par un prix, sur la situation sanitaire dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, a été projeté dans le cadre de cette manifestation, lors de laquelle on a également entendu les déclarations d'organisations caritatives actives à Tchernobyl. Plus de 1 000 personnes ont participé à la cérémonie, à la fin de laquelle le PNUD a symboliquement été chargé de coordonner l'action des organismes des Nations Unies pour les questions relatives à Tchernobyl.

68. Faisant suite à la visite du Secrétaire général dans la région de Tchernobyl en 2002, le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl s'est rendu dans la région, du 25 janvier au 3 février 2004. À la suite de cette visite, l'Administrateur du PNUD s'est rendu, en février 2004, dans la région de Briansk, en Fédération de Russie. La délégation de l'ONU et les responsables locaux ont demandé la mise au point, par les donateurs internationaux et les parties prenantes locales, de stratégies novatrices et concertées pour assurer le développement économique des localités, et mobiliser les populations locales et les rendre autonomes. Cette rencontre a constitué un point de départ idéal pour le projet du PNUD prévoyant la création d'une agence de développement économique de la région de Briansk (voir par. 14 ci-dessus).

V. Dans la perspective du vingtième anniversaire

69. L'approche du vingtième anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl, qui sera marqué en avril 2006, est l'occasion idéale d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les besoins des localités touchées par l'accident et ses conséquences, et de faire à nouveau appel à la générosité des donateurs internationaux.

70. Chacun des trois pays les plus touchés prévoit de marquer fortement ce vingtième anniversaire. Le Bélarus et l'Ukraine organiseront chacun une conférence internationale, du 19 au 21 avril 2006 et du 24 au 26 avril 2006, respectivement. La Fédération de Russie, quant à elle, organise actuellement une exposition commémorative. Les trois Gouvernements concernés coordonnent leurs activités pour éviter les doublons et assurer la plus grande couverture possible, tandis que la CEI s'efforce de coordonner les préparatifs au niveau sous-régional. Les manifestations commémoratives se voulant complémentaires, la conférence biélorussienne sera axée sur le relèvement et sur le développement socioéconomique

des zones touchées par l'accident, alors que la conférence ukrainienne portera sur les questions relatives à la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à la sûreté du sarcophage.

71. Divers organismes des Nations Unies se sont déclarés déterminés à aider les trois pays à donner le plus de retentissement possible aux manifestations prévues à l'occasion de l'anniversaire. Étant à l'origine du Forum sur Tchernobyl, l'AIEA a été invitée à participer aux préparatifs des conférences biélorussienne et ukrainienne marquant le vingtième anniversaire. Le Bureau du PNUD en Ukraine sert d'organisme coorganisateur de la conférence ukrainienne, tandis que le représentant résident du PNUD au Bélarus copréside le Comité international d'organisation de la conférence biélorussienne. D'autres organismes se sont engagés à participer aux commémorations au plus haut niveau possible.

72. Compte tenu de l'importance de cette date, il conviendrait que le Président de l'Assemblée générale convoque une session extraordinaire de l'Assemblée au cours des 10 derniers jours d'avril 2006, afin de marquer comme il se doit le vingtième anniversaire de l'accident. Au cours de cette session, l'Assemblée pourrait appeler l'attention sur les besoins constants de la région en déclarant la période allant de 2006 à 2016 « décennie de la remise en état et du relèvement des zones touchées par l'accident de Tchernobyl ».

73. Le message que les organisateurs choisiront de transmettre jouera un rôle déterminant. Conformément à la nouvelle stratégie de développement adoptée pour Tchernobyl, les manifestations commémoratives doivent être tournées vers l'avenir et s'attacher à trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurtent les localités touchées par l'accident. Il est tout aussi important, pour appeler et retenir l'attention de la communauté internationale, de proposer des solutions pour aller de l'avant, que de commémorer les sacrifices et pertes du passé.

74. La Direction suisse du développement et de la coopération a lancé un programme de sensibilisation destiné aux populations touchées par l'accident de Tchernobyl et créé un site Web (<<http://www.chernobyl.info>>), qui présente notamment l'ensemble des activités prévues, dans les régions touchées et à l'échelle internationale, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl en 2006.

VI. Mobilisation des ressources

75. La plupart des programmes des Nations Unies chargés de traiter les conséquences de l'accident de Tchernobyl pour les populations se heurtent, comme il y a deux ans, à une pénurie chronique de ressources. Les donateurs, qui ont traité Tchernobyl comme une crise humanitaire, ont détourné leur attention pour se consacrer aux nombreuses situations d'urgence auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui. Les organismes concernés font état de difficultés chroniques de financement des programmes en cours, sans parler des nouveaux projets. Ce problème montre à quel point il importe de proposer aux donateurs potentiels des méthodes ayant fait leurs preuves pour résoudre les problèmes de Tchernobyl en mobilisant les énergies locales, les habitants ayant souvent sombré dans l'apathie et le fatalisme, et en démontrant que l'argent investi dans Tchernobyl peut aider à créer de nouveaux moyens de subsistance, qui, en fin de compte, rendront l'aide de la communauté internationale inutile.

76. Les gouvernements et donateurs doivent également travailler ensemble pour faire en sorte que les fonds mobilisés pour financer des projets en faveur de Tchernobyl soient utilisés le mieux possible. Il faut absolument coordonner les activités des organismes des Nations Unies pour s'assurer que le peu de fonds disponibles est utilisé en faveur de ceux qui en ont le plus besoin et pour que les activités d'assistance tiennent compte des conclusions globalement rassurantes du Forum sur Tchernobyl au sujet de la menace que les rayonnements ionisants représentent pour la santé des populations et l'environnement.

VII. Conclusions

77. Les besoins des populations touchées par l'accident de Tchernobyl ont beaucoup changé au fil du temps. On est passé d'une opération d'urgence ayant pour objectif de protéger des millions de personnes contre la radioactivité à des activités de développement visant à aider les populations locales à créer de nouveaux moyens de subsistance et à inciter les individus à retrouver leur autonomie. Le nouveau problème n'est pas moins redoutable que le précédent, mais il pourra être résolu si les organisations internationales et les gouvernements concernés travaillent ensemble, échangent leurs connaissances et appliquent les méthodes qui ont fait leurs preuves ailleurs. Une telle coopération est l'occasion de transformer les victimes en lutteurs, et Tchernobyl, jusqu'à présent symbole de destruction, en un symbole de ténacité et d'espoir.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 46 (A/60/46).*

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 46 (A/55/46).*

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

La catastrophe de Tchernobyl a entraîné la contamination du territoire bélarussien par les radionucléides du césium, du strontium et du plutonium de longue durée. La superficie des régions contaminées par le césium-137 est d'environ 44 000 kilomètres carrés (21 % du territoire national); 21 000 kilomètres carrés (10 % du territoire) ont été contaminés par le strontium-90. La contamination par les isotopes du plutonium porte sur une superficie de 4 000 kilomètres carrés (2 % du territoire). Les prévisions de contamination du sol par le césium-137 indiquent qu'en raison de sa désintégration naturelle, les niveaux de contamination diminuent jusqu'à une activité inférieure à 37 kilobecquerels par mètre carré pendant environ 300 ans après l'accident (pour un rayon de 30 kilomètres à partir de la zone de la centrale de Tchernobyl et une série de poches locales – encore plus longtemps).

Dans les premiers mois qui ont suivi la catastrophe, pratiquement toute la population a été exposée aux effets de l'iode radioactif, ce qui a entraîné une augmentation sans précédent dans l'histoire mondiale des cas de cancer de la thyroïde, en premier lieu chez les enfants et les adolescents irradiés. La population continue de subir des irradiations internes et externes chroniques du fait de la présence de radionucléides de longue durée dans l'environnement.

Au cours des dernières années, de nombreuses recherches ont été effectuées sur les moyens de surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Trois programmes ont été mis en œuvre par les autorités nationales. Un cadre législatif et réglementaire a été établi pour les principaux aspects des travaux. Les textes de base sont la loi sur la protection sociale des victimes de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, la loi sur le régime juridique applicable aux territoires ayant subi une contamination radioactive résultant de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et la loi sur la sécurité radiologique de la population.

Au total, 137 600 personnes ont été évacuées des régions contaminées. Plus de 66 000 logements et maisons ont été construits à leur intention et 239 cités ont été créées dans des régions non polluées du pays et dotées de l'infrastructure et des entreprises de services nécessaires. Des aménagements ont été effectués dans les cités et agglomérations où les personnes évacuées avaient été réinstallées. On a créé des établissements d'enseignement général pouvant accueillir 45 699 élèves, des jardins d'enfants et des crèches dans 18 505 endroits, des polycliniques et des centres de consultations externes (21 312 visites par équipe) et des hôpitaux comprenant 4 590 lits; les travaux se poursuivent sur la gazéification des territoires contaminés.

L'un des principaux objectifs de la politique du Bélarus visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl consiste à assurer la sécurité de la population et à préserver la santé de 1,5 million de personnes qui continuent de vivre dans les territoires contaminés, dont environ 100 000 travailleurs qui contribuent à l'élimination des conséquences de l'accident.

À cette fin, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre en vue d'assurer la protection radiologique de la population, de limiter les doses de

rayonnement et de les maintenir au niveau fixé par la loi. Des mesures de protection continuent d'être prises dans le complexe agro-industriel et l'industrie forestière, afin que la production corresponde aux niveaux admis par le pays. La production agricole se poursuit sur 1,3 million d'hectares de terres contaminées. Les technologies mises au point par des spécialistes biélorussiens permettent d'obtenir sur ces terres une production propre, conformément aux réglementations.

Le nombre de localités diminue lorsque le système de contrôle radiologique révèle que la teneur en césium-137 dans la production de lait dépasse le niveau admissible. Ces localités « critiques » sont situées dans une zone qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des organes du pouvoir et les moyens nécessaires y sont affectés en priorité en vue de la mise en œuvre de mesures de protection.

La politique de l'État accorde une importance capitale aux problèmes de santé des victimes; des travailleurs qui contribuent à l'élimination des conséquences de la catastrophe et des enfants vivant dans les régions contaminées. Le système de surveillance médicale, de soins, de diagnostic, de traitement des maladies et de traitement en cure et par des séjours dans des stations thermales, mis au point par des spécialistes et financé par prélèvement sur le budget de l'État, permet dans une certaine mesure de réduire les dommages subis par la santé.

Toutefois, suivant les prévisions, en plus de l'augmentation continue des taux de morbidité dus au cancer thyroïdien et du nombre de personnes irradiées par l'iode radioactif, on peut s'attendre dans les prochaines années à une augmentation des taux de morbidité par d'autres types d'affections malignes et à un accroissement du nombre de maladies cardiovasculaires et autres pathologies non oncologiques; c'est pourquoi le Gouvernement continue de concentrer son attention sur les problèmes de santé des victimes. Le Bélarus poursuit ses efforts afin d'améliorer l'assistance médicale à la population, d'équiper les établissements de santé avec du matériel moderne, de leur fournir les préparations médicamenteuses nécessaires et de renforcer les effectifs du personnel médical qualifié dans les régions contaminées.

Il reste toutefois de nombreux problèmes à régler. La population demeure préoccupée par son état de santé, par la production de produits propres, par le retour à la normale des conditions de travail et de vie et par l'état radiologique de l'environnement. C'est pourquoi l'État prévoit pour l'avenir d'allouer des ressources financières aux régions contaminées mais leur utilisation et l'obtention de résultats effectifs pour la société doivent se fonder sur des approches optimisées reconnues par la communauté internationale.

L'un des axes principaux de la future stratégie visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl doit être le relèvement progressif des régions contaminées et la réadaptation de leurs habitants. Il faut créer des conditions permettant à la population de mener une vie normale et organiser des activités économiques rentables non entravées par le facteur radiologique. La réalisation de cet objectif exige d'adopter des mesures de relèvement fondées sur une analyse des dépenses et de l'utilité.

Le problème de la réhabilitation des territoires contaminés fait intervenir des questions d'ordre radiologique, écologique, économique, démographique et sociopsychologique. L'expérience montre qu'il est possible de régler les problèmes

si on se fonde sur une évaluation détaillée de tous les éléments définissant une situation dans une localité précise donnée. Le succès des efforts de réhabilitation dépend également de la manière dont la population perçoit les mesures mises en œuvre; c'est pourquoi il est particulièrement important d'informer les habitants et les représentants de l'administration locale.

Lors de l'établissement du programme national visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl pour la période 2006-2010, le Gouvernement biélorussien s'efforcera d'encourager une véritable relance de l'économie et le développement durable des régions sinistrées. Cela exigera non seulement d'obtenir une production « propre » mais aussi de garantir sa rentabilité. Lors de l'élaboration du nouveau programme, il sera tenu compte des recommandations formulées par le Forum Tchernobyl.

En ce qui concerne le règlement des problèmes liés à Tchernobyl, le Bélarus coopère étroitement avec divers organismes des Nations Unies, des États donateurs et des organisations non gouvernementales.

Le principal indicateur de l'efficacité de l'aide internationale est sa capacité de compléter les orientations de la politique menée par les autorités nationales, afin de surmonter les conséquences de la catastrophe.

Les principales mesures prises par la communauté internationale concernant l'évaluation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ont été l'organisation de missions d'évaluation et l'établissement du rapport sur les populations des Nations Unies intitulé « Les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl : une stratégie de relèvement » et du rapport de la Banque mondiale en date du 15 juillet 2002, présentant une vue d'ensemble des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl et des programmes visant à les surmonter. En ce qui concerne l'établissement de ces documents, le Bélarus a commencé à mettre en œuvre un nouveau programme de développement intégré – le programme CORE (coopération pour le relèvement).

Le Forum Tchernobyl et le Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl jouent un rôle important dans le renforcement de la coopération internationale. Dans le cadre des travaux menés par ces organismes, on a évalué les conséquences médicales et écologiques de la catastrophe, déterminé les besoins informationnels des victimes et formulé des recommandations concrètes concernant la remise en état des terres contaminées par les radionucléides et la fourniture d'une assistance médicale aux victimes.

Il conviendra ensuite d'organiser la coopération internationale en vue de la mise en œuvre effective des recommandations en question, d'élaborer un plan de travail à long terme pour le Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl et de mobiliser des ressources financières pour sa réalisation.

En ce qui concerne le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, en 2006, le Bélarus organisera une conférence internationale consacrée aux questions relatives au relèvement et au développement durable des territoires sinistrés.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Le Ministère des situations d'urgence, entité principale en ce qui concerne la problématique de Tchernobyl en Russie et l'élimination des conséquences de la catastrophe, mène ses travaux dans le cadre des programmes et sous-programmes spéciaux suivants :

- Programme fédéral spécial visant à surmonter les conséquences de l'accident radiologique pendant la période se terminant en 2010 (sous-programme visant à surmonter les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl), approuvé par la Décision gouvernementale n° 637 du 29 août 2001;
- Programme fédéral spécial sur le logement (sous-programme relatif au logement du personnel chargé de l'élimination des conséquences de l'accident radiologique et de la catastrophe), approuvé par la Décision gouvernementale n° 760 du 16 octobre 2002;
- « Programme d'activités communes visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl dans le cadre de l'État fédéré pour la période 2002-2005 », approuvé par Décision n° 17 du Conseil des ministres de l'Union Russie-Bélarus, en date du 9 avril 2002.

Pour les deux dernières années, les dépenses afférentes à la réalisation des mesures prévues par les sous-programmes et le programme en question et exécutées en Russie, se sont élevées à plus de 850 millions de roubles, montant prélevé sur le budget fédéral.

Les principaux objectifs du sous-programme visant à surmonter les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl sont l'achèvement et la mise en exploitation d'entreprises chargées des grands travaux dans les territoires contaminés, la fourniture aux victimes de l'aide médicale nécessaire, la réduction des doses de rayonnement et le retour des territoires contaminés à des conditions de vie et à une activité économique normale (non entravées par le facteur radiologique). En 2003-2004, le montant des investissements affectés à la réalisation des tâches susmentionnées s'est élevé à plus de 500 millions de roubles. Compte tenu des moyens en question portant sur deux ans, on a mis en exploitation sur les territoires des régions de Briansk, Kalouga, Orlov et Toulou environ 20 000 mètres carrés de surface habitable, environ 84 kilomètres, pour deux écoles pouvant accueillir 477 élèves, le réseau de distribution de gaz, et d'autres installations. Compte tenu des ressources financières prévues pour d'autres dépenses pendant la période considérée (70 millions de roubles), des mesures ont été prises pour fournir une assistance médicale spécialisée aux populations résidant dans les secteurs les plus contaminés des territoires susmentionnés aux niveaux régional et fédéral. On mentionnera notamment le fait que plus de 10 000 personnes ont fait l'objet d'un suivi médical approfondi, y compris les travailleurs contribuant à l'élimination des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl et leurs enfants. Afin d'améliorer la base matérielle et technique des établissements médicaux fournissant ce type de services, on a acheté du matériel de traitement et de diagnostic, des réactifs et d'autres articles consommables. En outre,

conformément aux plans de mesures pratiques approuvés par le Ministère des situations d'urgence, les organisations relevant du Ministère de la santé et du développement social, du Ministère de l'agriculture, du Service de l'hydrométrie et du Ministère des ressources naturelles sur les territoires contaminés de ces régions ont pris des mesures de protection et de réhabilitation et procédé à des contrôles radiologiques et en matière d'hygiène sanitaire.

Dans le cadre du sous-programme relatif au logement des membres du personnel contribuant à l'élimination des conséquences de l'accident radiologique et de la catastrophe en 2003-2004, on a amélioré les conditions de logement de plus de 1 000 familles des travailleurs participant à l'élimination des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire.

Le principal objectif du programme d'activités communes de l'État fédéré de Russie et du Bélarus est le perfectionnement et la garantie du fonctionnement d'un système russo-bélarussien unique permettant de fournir une assistance médicale spécialisée aux victimes. En 2003-2004, des travaux ont été menés en vue de la reconstruction du Centre scientifique de radiologie médicale de l'Académie de médecine à Obninsk et des équipements modernes ont été fournis au Centre panrusse de médecine d'urgence et de radiologie du Ministère des situations d'urgence à Saint-Pétersbourg et à l'hôpital de district Gordeyev, dans la région de Briansk.

En 2004, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activités communes, on a mis en service le centre d'information russo-bélarussien sur les problèmes relatifs à l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (sur la base de l'Institut des problèmes relatifs à l'exploitation sûre de l'énergie atomique, Académie des sciences, Moscou). Lors de l'exécution du programme, les installations agricoles et sylvicoles spécialisées ont été équipées de laboratoires radiologiques mobiles et d'autres matériels qui ont effectué des contrôles radiologiques et mené d'autres activités scientifiques et pratiques dans les régions victimes de la catastrophe de Tchernobyl.

Dans le cadre de ce programme, des travaux ont été menés concernant la gestion de l'agriculture et de la sylviculture sur les territoires contaminés par les radionucléides et on a formé des spécialistes dans ces deux domaines aux mesures visant à optimiser l'utilisation des terres contaminées par les radionucléides. Des activités de formation et d'information ont été organisées à l'intention des victimes de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl concernant les moyens d'obtenir des produits de qualité, dans certains secteurs et d'autres questions d'actualité.

Au total, la partie russe a affecté à la mise en œuvre du programme un montant de 281 milliards 800 millions de roubles.

Dans le cadre du sous-programme relatif à l'élimination des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl et du Programme d'activités communes visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl dans le cadre de l'État fédéré pour la période 2002-2005, des travaux scientifiques ont été effectués, visant à améliorer les méthodes de diagnostic, de traitement et de prévention des affections dont souffrent les personnes ayant été exposées aux effets des rayonnements, ainsi que la gestion de l'agriculture et de la sylviculture dans les régions touchées par la contamination radioactive, et à régler d'autres problèmes importants pour l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

[Original : russe]

Conformément au programme global annuel de mesures visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl dans la zone d'exclusion et la zone de réinstallation obligatoire, les entreprises du Ministère des situations d'urgence ont mené les activités de production ci-après :

- Surveillance de l'état radiologique de l'environnement et garantie de la sécurité radiologique;
- Localisation, transport et enterrement des déchets radioactifs, désactivation des matériaux et exploitation des sites de stockage des déchets radioactifs;
- Mise en œuvre de mesures de protection de l'eau afin de réduire au minimum les rejets de radionucléides par l'eau dans le réservoir de Kiev;
- Mise en œuvre de mesures spécifiques en matière de sylviculture et de lutte contre l'incendie.

Grâce à l'activité susmentionnée poursuivie par le Ministère des situations d'urgence, la situation radioécologique dans la zone d'exclusion est demeurée stable au cours des dernières années. Il n'y a pas eu de situation d'urgence sur les territoires visés pendant la période considérée.

L'une des principales questions est la construction du complexe industriel « Vektor » de stockage et de traitement des déchets. Les travaux se poursuivent sur le site en vue de la construction et de la mise en exploitation des installations infrastructurelles qui seront utilisées lors de la construction, avec l'aide de l'Union européenne, du complexe industriel de traitement des déchets radioactifs solides.

Ces derniers temps, les efforts ont été intensifiés en vue de l'instauration d'une coopération internationale visant à réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il est proposé, dans le cadre du Programme TACIS (Assistance technique à la Communauté d'États indépendants), de mettre en œuvre les projets suivants : modernisation du système automatisé de surveillance et d'intervention dans des situations d'urgence en ce qui concerne la zone « d'exclusion » de Tchernobyl; mise au point d'un système de surveillance et d'intervention; élaboration du projet de programme intégré de traitement des déchets radioactifs pour la période 2006-2009.

Conformément au plan de mise en œuvre des mesures concernant le projet SIP (Shelter Implementation Plan), exécuté en application de l'accord-cadre conclu entre l'Ukraine et la BERD, la majeure partie des installations infrastructurelles prévues sur l'aire industrielle de la centrale nucléaire de Tchernobyl a été mise en exploitation. Les programmes sont achevés ou le seront dans les prochains mois. Cela garantit la protection du personnel pendant la construction de la nouvelle enceinte de confinement sécurisé. Les travaux se poursuivent afin d'assurer la stabilisation du sarcophage.

La politique nationale concernant la protection globale des victimes des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl est guidée par les principes suivants :

- Priorité accordée à la vie et à la santé des victimes et entière responsabilité de l'État s'agissant de créer des conditions de vie et de travail sûres et saines;
- Adoption d'une approche globale pour le règlement des problèmes dans les domaines de la santé publique, de la politique sociale et de l'utilisation des territoires contaminés sur la base des programmes nationaux et compte tenu des autres orientations de la politique économique et sociale et des acquis dans les domaines de la science et de la protection de l'environnement;
- Protection sociale et indemnisation intégrale des personnes qui ont subi un préjudice à la suite de la catastrophe de Tchernobyl;
- Application de méthodes économiques pour améliorer les conditions de vie de la population par la mise en œuvre d'une politique de taxation avantageuse pour les victimes et leurs associations;
- Application de programmes de réorientation professionnelle et d'amélioration des compétences pour les personnes touchées;
- Coordination des activités des administrations, établissements, organisations et associations de citoyens qui s'occupent de diverses questions liées à la protection sociale de la population touchée et organisations de consultations entre les administrations et les représentants des victimes, et entre tous les groupes sociaux lors de la prise de décisions sur la protection sociale aux niveaux local et national;
- Coopération internationale dans les domaines de la santé publique, de l'action sociale, de la radioprotection et de la sécurité de l'emploi et en ce qui concerne l'utilisation des données d'expérience accumulées par la communauté internationale sur ces questions;

Conformément à la loi sur la protection des victimes, on organise chaque année à leurs intentions, des bilans de santé, des séjours dans des maisons de repos et des établissements de cure et on crée des centres de suivi, de soins, de réadaptation sociopsychologique et d'orientation professionnelle.

Lors de l'application du système de surveillance sanitaire, une attention particulière est accordée à la protection radiologique des personnes vivant dans les territoires contaminés et à l'organisation d'une alimentation appropriée, équilibrée et gratuite pour les enfants victimes.

En 2004, plus de 2 318 300 personnes victimes des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dont 451 800 enfants, ont subi des examens dans des établissements médicaux du réseau du Ministère de la santé publique.

La liste et la surveillance informatisée, effectuée de longue date par le système du registre d'État, des victimes de la catastrophe de Tchernobyl, contenaient des données sur 2 242 111 personnes au 1^{er} janvier 2005.

Une structure a été mise en place pour l'aide médicale aux victimes, comprenant un réseau de centres médicaux, allant des polycliniques de district aux

cliniques des instituts de recherche scientifique. Treize dispensaires, centres et hôpitaux spécialisés ont été ouverts.

En septembre 2002, le Gouvernement ukrainien, en collaboration avec le PNUD, a commencé à mettre en œuvre le Programme de relèvement et de développement de Tchernobyl, portant sur la période 2002-2005. L'aide est concentrée essentiellement aux niveaux des régions et des districts. Le but de l'opération est de revitaliser les régions situées autour de Tchernobyl, de promouvoir la mobilisation sociale et la responsabilisation de la population dans les zones rurales.

Grâce à la concertation des efforts de l'Ukraine et de la communauté internationale, notamment de l'ONU, on a réussi à régler un certain nombre de questions urgentes liées aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Ministère des situations d'urgence estime utile de souligner les points suivants pour la poursuite de la coopération avec l'ONU :

1. L'équipement matériel et technique des établissements médicaux spécialisés avec du matériel moderne de soins et de diagnostic, des médicaments, des réactifs et des biens consommables à finalité médicale ne garantit pas un niveau approprié d'assistance médicale aux victimes et aux personnes ayant besoin d'une transplantation d'organes, d'une opération cardiaque, d'une opération du cerveau, d'un traitement oncologique, entre autres.

2. L'Ukraine souhaiterait recevoir une assistance pour la réalisation et le financement de ces activités;

3. L'une des mesures effectives de protection sociopsychologique des victimes est la création de cinq centres de réinsertion psychosociale et l'information des personnes concernées sur les questions relatives à l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, avec la participation des représentants des Nations Unies en Ukraine. Le Ministère des situations d'urgence propose d'élargir le réseau de ces centres interrégionaux.

4. Il est indispensable de continuer à apporter un soutien aux efforts visant à déterminer les doses maximales admissibles pour les liquidateurs des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les victimes d'autres catégories, et d'associer à ces recherches les personnes pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation initiale des doses.

5. Il faut poursuivre les recherches sur la prévention du cancer thyroïdien, en particulier pour les personnes qui n'avaient pas encore 18 ans au moment de l'accident. Il faut aussi poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à compenser la carence en iode, en particulier chez les enfants.

Il est essentiel, afin de régler les problèmes en suspens, de maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies la question relative à la problématique de Tchernobyl et de développer la coopération de l'Ukraine avec l'ONU et les institutions spécialisées travaillant dans ce domaine.